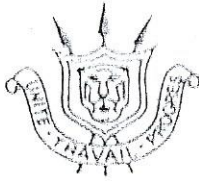


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 025 DU 27 JANVIER 2021 PORTANT
NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT
DU BURUNDI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE
NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE « BNDE »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques
des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à
Participation Publique ;

Vu la Loi n° 1/17 du 22 août 2017 régissant les Activités Bancaires ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions
Complémentaires de Gouvernance des Établissements Publics à caractère
Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à
Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037
du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du
Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/069 du 24 septembre 2020 portant Missions, Organisation et
Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification
Economique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification
Economique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Administrateur Représentant l'Etat du Burundi au Conseil d'Administration de la Banque Nationale pour le Développement Economique « BNDE » et pour un mandat de 4 ans :

Monsieur Dieudonné MURENGERANTWARI.

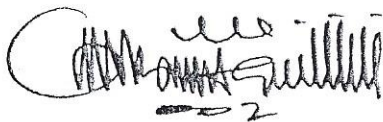
Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 27 janvier 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE,



Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO.